

51050 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'attribution de subventions pour l'année 2019 à des associations et des établissements agissant pour le droit à la différence afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre

CP/2019/458

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers le Plan Actions Educatives et Collèges (PAEC) adopté le 20 mars 2017 par l'Assemblée plénière (délibération CD/2017/007) pour la période 2017-2020.

Par ailleurs, 10 actions pour le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre, ont été adoptées à l'unanimité en Assemblée plénière le 4 avril 2019 (délibération CD/2019/008).

Le présent rapport propose d'attribuer un soutien aux associations SOS Aide aux habitants, L'Ensemble K, ARSEA, ainsi qu'aux collèges Sophie Germain, Lezay Marnésia, et Twinger, pour leurs actions en direction des jeunes, visant à favoriser le droit à la différence.

Le Plan Actions Educatives et Collèges (PAEC) a été adopté le 20 mars 2017 par l'Assemblée plénière (délibération CD/2017/007) pour la période 2017-2020. Il s'articule autour de 3 axes : 67 Actions Éducatives (menées aux côtés du Rectorat et de nombreux acteurs associatifs, publics et privés avec un budget de 16 millions d'euros sur la période 2017-2020), le bien-être des Collégiens et des Agents (276 millions d'euros sur la période 2017-2020), et le PEPS – Projet Éducatif Partagé et Solidaire. Ce plan prévoit plusieurs dispositifs de prévention pour favoriser le vivre ensemble, l'acceptation de la différence et l'ouverture à l'autre.

Par ailleurs, 10 actions pour le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre, ont été adoptées à l'unanimité en Assemblée plénière le 4 avril 2019 (délibération CD/2019/008).

Il est proposé de soutenir les actions développées ci-dessous car elles s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques départementales :

L'association SOS Aide aux habitants

Un élève sur dix est victime de harcèlement en milieu scolaire. Consciente de cette situation critique, l'association SOS Aide aux habitants sensibilise le public au **risque de harcèlement scolaire** et a reçu pour son travail mené au sein des établissements

scolaires le prix coup de cœur de France Victime en 2016. Agréée par l'Education Nationale, l'association propose une action transversale qui s'inscrit dans la prévention de la primo-délinquance et du décrochage scolaire pour un large public (écoles primaires, collèges : Benfeld, Illkirch et lycées) sur les thématiques de harcèlement et de cyber-harcèlement.

L'action est menée par une **équipe pluridisciplinaire** (juristes, psychologues, éducateurs spécialisés, enseignants) et adaptée en fonction de l'âge et du discernement des élèves.

L'intervention animée par l'association se fait en deux temps : individuel et collectif. Au collège, les intervenants abordent les thématiques du cyber-harcèlement, du harcèlement sexuel et offrent l'occasion de sensibiliser les élèves sur les questions de la haine de l'autre, du racisme et du sexisme. Un écrit est proposé afin que chacun puisse s'exprimer sans entrave. Des coordonnées sont transmises à cette occasion : numéro vert, site traitant du harcèlement, ligne d'écoute pour les victimes et les auteurs. De plus, des outils sont proposés aux enseignants pour mieux repérer les situations de harcèlement.

L'association intervient sur l'ensemble du département du Bas-Rhin. Elle bénéficie à **1 200 élèves** sur le territoire dans les différents établissements scolaires du département avec une présence à Strasbourg dans les Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) du Neuhof et de la Meinau, le QPV de l'Elsau mais aussi au Port du Rhin, à la Cité Spach, à la Cité de l'Ill, à la Laiterie, au Hohberg, à Molkenbronn, Illkirch, Lingolsheim, Bischheim et Schiltigheim. Sur le département, l'association est également présente à Molsheim, Mutzig, Dorlisheim, Duttlenheim, Soultz-sous-Forêt, Haguenau, Bischwiller et Benfeld.

Les objectifs poursuivis : **mettre des mots sur les actes de harcèlement, faire prendre conscience de leur gravité et réduire le risque de primo-délinquance.**

Il est proposé d'attribuer à l'association SOS aide aux habitants une subvention de 2 000 €, au titre de l'année 2019.

L'association L'Ensemble K

Dans le cadre de la politique de la ville, **l'association propose de présenter aux jeunes l'œuvre « Charlie ou l'art pour résister à la haine et participer à la lutte contre le racisme ».**

En 2018, l'Ensemble K a produit l'opéra de poche "Charlie" de Bruno Giner d'après la nouvelle de Frank Pavloff "Matin Brun" inscrite au programme des classes de 3^e. Celle-ci décrit la montée d'un régime totalitaire, et l'absence de réaction de deux jeunes gens qui vont laisser filer le temps jusqu'à l'inévitable étranglement.

Cette pièce **met en garde les jeunes générations contre les dérives totalitaires, les amène à une prise de conscience des mouvements de haine et de rejet, par un travail de réflexion autour du thème de « Matin Brun », et des implications actuelles de la montée des extrémismes religieux et politiques.**

La création scénique de « Charlie » par l'Ensemble K permet d'engager un travail de sensibilisation auprès des établissements scolaires et des centres socio-culturels des quartiers prioritaires. La durée de l'œuvre n'excède pas 50 minutes et propose aux jeunes d'être les acteurs d'une « Avant-scène » qui peut prendre différentes formes. Parmi elles, une **lecture donnée par les élèves d'extraits de « Matin brun »**, travaillés en amont avec le metteur en scène et les enseignants intéressés (français, musique, histoire...) et ponctués d'éléments musicaux, permettant ensuite au public et aux jeunes une écoute « éclairée » de la pièce, menée avec une ou plusieurs classes avec

un débat selon le projet pédagogique de l'établissement. De plus, des ateliers « illustrés au violon », ou des conférences (« Les musiques interdites », « La musique dans les camps », « Résister par la musique ») sont proposés aux 3^e.

Forte de l'expérience récente avec des élèves du collège Sophie Germain de Cronenbourg, l'action culturelle et sociale de l'Ensemble K est engagée dans d'autres établissements scolaires des quartiers prioritaires de Bischheim, Schiltigheim, mais aussi à destination des jeunes et des adultes au cœur des quartiers, en partenariat notamment avec le centre socio-culturel Victor Hugo. Des interventions sont prévues dans le collège Rouget de Lisle de Schiltigheim pour préparer le spectacle qui sera présenté dans les salles de spectacle les plus proches. Les quartiers concernés par le contrat de la ville sont Schiltigheim, Bischheim, le Marais et Guirbaden.

La sensibilisation, le décloisonnement culturel et la lutte contre le racisme sont au cœur de la démarche.

Il est proposé d'attribuer à l'association Ensemble K une subvention de 600 €, au titre de l'année 2019.

L'association ARSEA

Reconnue d'utilité publique, l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation (ARSEA) s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville portée par le Département et ses partenaires.

Le **projet Alias forum 2019** porté par l'ARSEA est monté en partenariat avec l'équipe de prévention spécialisée du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) **Port du Rhin** et le **collège du secteur Vauban**. Il comprend dans un premier temps **12 ateliers de paroles et d'échanges**, proposés durant l'année scolaire, s'adressant à des élèves qui ont eu des conflits, ou des relations conflictuelles dans le collège, ou qui présentent des risques de décrochage. Ces ateliers sont encadrés par les éducateurs de prévention et des acteurs de théâtre forum du "théâtre du Potimarron".

Dans un second temps, **deux représentations seront proposées en fin d'année**. Des élèves y racontent des événements en lien avec le harcèlement, afin de trouver des solutions et de se diriger vers la résolution de conflit.

Le projet bénéficie à un **groupe de 30 élèves de 11 à 14 ans**, dont la majorité est issue du quartier QPV du Port du Rhin ou du quartier QPV de la Cité Spach. **Les parents sont également impliqués** : il leur est possible de voir l'avancée des ateliers et de participer aux représentations, en venant sur scène et en proposant des solutions aux événements présentés.

Le projet de l'association de **mener un atelier de théâtre forum au collège Vauban** et de monter **deux représentations** a pour ambition d'améliorer les relations entre collégiens, et également entre collégiens et professeurs. Il doit permettre de **débattre de thèmes tels que la citoyenneté, les relations garçons filles, le vivre ensemble, la laïcité, l'injustice et la discrimination**.

Il est proposé d'attribuer à l'association ARSEA une subvention de 1 300 €, au titre de l'année 2019.

Le collège Sophie Germain

La **prévention et la lutte contre le harcèlement** sont une priorité pour le Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) du Collège Sophie Germain intitulé "Repérer, écouter et agir".

Les situations de harcèlement se multiplient dans le quartier de Cronenbourg. La présence massive des élèves sur les réseaux sociaux accroît le sentiment des victimes d'être démunies. De plus, les équipes éducatives font face à de grandes difficultés en termes d'accompagnement et de réponses nouvelles à construire.

Le projet proposé s'articule en 3 temps et comprend une équipe de 20 personnes réunissant l'ensemble des corps de métiers sur le réseau (direction, enseignants du premier et second degrés, vie scolaire, services social et médical) ainsi que l'ensemble des élèves du réseau du collège Sophie Germain (environ 1 200 jeunes). Il aura lieu sur un période qui s'étend de mai 2019 à juin 2020.

Dans un premier temps a lieu une **séance d'information pour l'ensemble du public fréquentant l'établissement** : une sensibilisation des élèves au harcèlement avec les équipes éducatives, couplée à une conférence à destination des équipes éducatives, des parents et partenaires du réseau « Souffrances dans la cour de l'école ; mieux armer les enfants contre le harcèlement » donnée par Cécile Marguin, psychologue.

Dans un deuxième temps, une **formation sur 4 journées** est dispensée aux professionnels du réseau, avec une démarche pédagogique alternant cours didactiques, vidéos commentées et jeux de rôles. L'objectif est de se construire des outils pour mieux repérer, écouter et agir.

Dans le troisième et dernier temps, une « **analyse de pratique** » se déroule sur 5 demi-journées avec, pour public cible, des professionnels du réseau qui comprend la mise en commun de situations vécues, l'analyse et le débat, ainsi qu'une structuration à l'aide des contenus et outils découverts lors des temps 1 et 2. Cette démarche permet d'analyser et d'ajuster sa pratique.

Le projet s'adresse aux élèves et aux adultes. Il s'agit de **faire reculer le harcèlement** dans le réseau Sophie Germain par la construction ou la reconstruction d'une bonne image du jeune et grâce à la formation des adultes au traitement des situations de harcèlement par « l'analyse de pratique », à la sensibilisation aux principes et outils issus du modèle de l'École de Palo Alto dans la résolution de problèmes relationnels entre enfants et à la construction d'une culture commune et d'une cohérence dans le mode de traitement des situations de harcèlement.

Il est proposé d'attribuer au collège Sophie Germain une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2019.

Le collège Lezay Marnésia

Dans le cadre de la réforme de l'Education Prioritaire, les équipes pédagogiques du Réseau d'Education Prioritaire et du collège Lezay Marnésia se sont engagées au regard de l'axe 2 du référentiel de l'Education prioritaire intitulé « Conforter une école bienveillante et exigeante à développer un projet coordonné autour de l'éducation à la citoyenneté ». Le projet de réseau 2015-2019 en a fait un objectif à part entière par son axe 2 : « **Eduquer à la citoyenneté** ». Les membres des équipes éducatives des 7 écoles du secteur et du Collège Lezay réaffirment la nécessité de s'engager dans des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation des élèves du secteur par le projet « **Citoyenneté : Enfants d'aujourd'hui - Citoyens de demain** » qui **comprend 4 actions citoyennes majeures** : les luttes contre toutes les formes de discriminations, contre le harcèlement et le cyber-harcèlement, contre la radicalisation et la sensibilisation à l'écologie.

Depuis 2015, le collège Lezay Marnésia met en œuvre des actions dédiées à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de discrimination auprès de l'ensemble des 120 élèves de 5^e tout au long de l'année, à partir de la Semaine de l'Egalité organisée par la

Ville de Strasbourg. Le parcours de prévention et d'engagement autour de la lutte contre les discriminations est développé par l'équipe éducative et de nombreux partenaires de territoire spécialisés, avec des actions de sensibilisation envisagées en heures de vie de classe avec ces partenaires extérieurs.

Dans ce cadre, chaque année, le **tournoi Lezay Fairplay** est organisé par l'ensemble du collège Lezay et de son réseau au stade au Gymnase Jean Nicolas MULLER. Nommé « Lezay Fair Play », il s'agit d'un **tournoi de football mixte auquel ne peuvent participer que les élèves ayant montré des compétences sociales et civiques et des capacités d'autonomie et d'initiative**. La première journée est consacrée aux 4^e et 3^e, la deuxième journée est consacrée aux élèves de 5^e et de 6^e et la troisième journée est consacrée aux élèves de CM2, avec organisation et arbitrage par les élèves de 6^e.

A l'issue de ce tournoi, chaque participant repart avec une médaille et les équipes gagnantes avec des coupes : plusieurs prix sont remis par Madame la Principale dont une médaille pour les équipes les plus fair-play, désignées par l'ensemble des professeurs.

Ces actions proposées et portées par le collège et par les équipes pédagogiques du Réseau d'Education Prioritaire interviennent sur l'ensemble des QPV du Neuhof et de la Meinau.

L'ambition est de développer un projet coordonné autour de l'éducation à la citoyenneté et d'atteindre par ce biais des objectifs généraux complémentaires : la responsabilité du futur citoyen avec la construction d'une culture citoyenne, la responsabilité du membre d'une communauté ou le « vivre ensemble au sein de l'établissement » et l'apprentissage du respect de soi et des autres. Ces objectifs ont permis d'accompagner l'élève dans son appréhension positive de soi et de développer des actions de participation active des jeunes.

Il est proposé d'attribuer au collège Lezay Marnésia une subvention de 1 500 €, au titre de l'année 2019.

Le collège Twinger

Dans le cadre du contrat de ville, le collège Twinger souhaite **acquérir de façon pérenne l'exposition "Moi jeune citoyen"** pour le Réseau d'Education Prioritaire du Hohberg et ses partenaires.

Ces dernières années, les écoles et le collège utilisent l'exposition itinérante "Moi jeune citoyen" pendant les deux semaines qui leur sont octroyées, dans la mesure où celle-ci sillonne tous les réseaux d'éducation prioritaire de l'académie de Strasbourg. Or, le temps de mise à disposition de cette exposition semble néanmoins trop court au regard du nombre d'élèves, d'enseignants et de partenaires qui souhaiteraient l'utiliser quotidiennement dans leur pédagogie et leurs activités, et ce d'autant plus face à une dégradation du respect de l'autre, des infrastructures et des institutions. De ce fait, un **axe prioritaire du prochain projet de réseau est fondé sur le savoir être**, suite au constat général de violences verbales, de comportements agressifs et de méconnaissance des droits et devoirs.

Outil pédagogique interactif, cette exposition permet aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice et de connaître les lieux d'information et d'écoute existants. Elle sera un support à l'apprentissage des valeurs citoyennes dans un cadre qui bénéficiera à un public large pour de nombreuses années : en premier lieu, le collège

Jacques Twinger avec ses classes de 6^e et 5^e et le LATI (Lieu d'Accueil Temporaire Individualisé pour les élèves en grande difficulté scolaire et sociale), ce qui représente 250 élèves. De plus, les écoles élémentaires du réseau, qui accueillent 575 élèves, pourront également bénéficier de l'exposition. Elle sera également disponible pour les parents concernés par les dispositifs OEPRE et "La famille à l'école" pour l'apprentissage des institutions et de la langue française, et, hors temps scolaire, pourra servir au Centre Socio-Culturel Camille Claus, à l'association PAR ENchantement, à l'Orientation-Prévention-Insertion et à l'association Solidarité culturelle.

Il est proposé d'attribuer au collège Twinger une subvention de 1 800 €, au titre de l'année 2019.

La Commission territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 7 octobre 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
34014	65-6574-28	34 700,00 €	21 700,00 €	3 900,00 €
45815	65-65737-33	8 300,00 €	8 300,00 €	8 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux associations et établissements figurant dans les tableaux annexés, des subventions d'un montant total de 12 200 €, pour la mise en œuvre d'actions pour le droit à la différence, afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que cette délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY